

son collègue pour son indiscrétion, mais l'administration de l'heure jugea que la chose allait de pair avec le reste. Pour moi, il s'agissait tout simplement d'une marque d'irresponsabilité.

De fait, quelle était au juste la pression exercée sur les monnaies? Comme nous le savons, on s'est mis à abandonner le franc en faveur du mark allemand et on s'est livré à des spéculations gigantesques sur le mark, en prévision de sa réévaluation possible. On assiste à des mouvements de capitaux flottants, appelés aussi «capitaux errants», entrepris pour améliorer la valeur du capital par suite de changements divisionnaires dans l'évaluation.

• (8.30 p.m.)

Lorsque le gouvernement français décida que le franc ne serait pas dévalué et que les Allemands ne revaloriseraient le mark, ce qu'ils ne prisait guère, en un jour, des marks allemands d'une valeur de 300 millions de dollars furent échangés pour des dollars américains. Vous observez donc, monsieur le président, ce va-et-vient.

Si le dollar américain est touché par cette crise, le dollar canadien l'est aussi. Si le Canada, en spectateur inoffensif, quoique très intéressé, observe de près la crise monétaire que traverse l'un de ses associés commerciaux d'Europe occidentale, il se fait éblouir. Par conséquent, monsieur le président, le Canada doit s'intéresser particulièrement à la liquidité des instruments de réserve internationaux, notamment de celui qu'on crée présentement grâce aux droits de tirage spéciaux accordés en temps de crise.

Je l'ai indiqué, monsieur le président, nous allons nous faire éblouir. Puis-je signaler que le Canada, depuis 1963, est encore plus engagé? J'aimerais que notre pays ne dépende pas autant du dollar américain, qu'il ait un plus vaste choix de solutions à appliquer aux problèmes nationaux, ainsi qu'à l'égard de notre situation sur le marché international. Nous avons ce qu'il plaît au ministre des Finances d'appeler, sans doute pour des raisons de sémantique, un objectif mais que j'appellerais un plafond; quel que soit le terme employé, monsieur le président, le Canada peut détenir des obligations des États-Unis d'une valeur de 2.55 à 2.6 milliards de dollars.

Que s'est-il passé depuis la crise de mars dernier, monsieur le président? Tout d'abord, notre avoir n'est plus que de 2.55 milliards de dollars. De ce total, 500 millions de dollars sont des valeurs américaines non négociables que le Canada détient à la suite de la conver-

sion d'une partie de ses obligations des États-Unis. C'est là le prix qu'a dû payer le Canada pour se libérer des mesures en janvier dernier et des entraves que représentait pour nous la crise monétaire du printemps dernier. Cette situation limite gravement les choix offerts au Canada pour régler ses problèmes financiers sur le plan rationnel et international.

J'ai été bien aise, monsieur le président, d'entendre le ministre des Finances dire que des entretiens sont en cours à ce sujet, avec les fonctionnaires du Trésor des États-Unis. Il n'y a pas un an, monsieur le président, on m'a dit que le plafond ne posait aucun problème. Je ne m'attribue pas le mérite d'avoir, par mes observations, déclenché pressions ici et là qui ont influé sur les fonctionnaires du ministère des Finances. Je ne suis pas le seul à penser ainsi. Néanmoins, il est concevable que certaines des observations faites par la délégation canadienne—surtout par moi-même—lors de la conférence de l'Union interparlementaire canado-américaine de mars dernier, aient pu porter fruit. A mon sens, ce prétendu plafond, s'il en faut un, ce que je refuse, devrait être relevé; il devrait l'être d'au moins 1 milliard de dollars.

A mon avis, monsieur le président, ce plafond a un effet néfaste sur notre activité financière interne car, étant donné la tendance de nos échanges depuis 18 mois, la Banque du Canada a été obligée d'aller sur le marché du change pour trouver des dollars américains. Elle a dû, pour cela, mettre des millions de dollars canadiens en circulation. Autrement dit, elle a dû écrémer le marché des dollars américains au Canada même pour ne pas dépasser le plafond.

Nous savons que, la semaine dernière, le ministre des Finances s'est occupé d'opérations de refinancement et qu'il a pu rembourser d'avance certaines obligations qui arrivaient à échéance en 1969. Il dispose actuellement d'un peu d'argent pour voir venir. En fait, il a indiqué qu'il ne serait pas obligé de retourner prochainement sur le marché des capitaux.

C'est peut-être ce qu'il compte faire, monsieur le président, mais pour ma part je vois surgir un danger qui forcera peut-être le ministre à retourner sur le marché. Il aura besoin de comptant pour acheter des dollars américains sur le marché du change parce que nous dépassons le plafond qui nous a été imposé. Si nos réserves atteignent, ou menacent d'atteindre, 2.7, 2.75 ou 2.8 milliards de dollars, le ministre devra écrémer les 200 millions de trop en devises américaines et pour cela il devra aller sur le marché.